

COMMUNIQUE DE PRESSE  
KEMENADENN KELAOUÏÑ

Jeudi 10 avril 2025

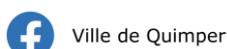
CONTACT PRESSE  
DAREMPRED KELAOUÏÑ

CABINET / COMMUNICATION  
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET  
D'AGGLOMERATION  
TI-KÉR HA TOLPAD-KERIOÙ  
CS 26004  
29107 QUIMPER/KEMPER  
CEDEX

TÉL./PGZ. 02.98.98.88.99

[presse@quimper.bzh](mailto:presse@quimper.bzh)



## Consultation publique sur le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

La ville de Quimper ouvre une consultation publique sur son Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), du 28 avril au 29 juin 2025. Ce document, élaboré dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE, vise à protéger les habitants des nuisances sonores excessives et à prévenir de nouvelles situations de gêne sonore.

### Un cadre réglementaire pour mieux limiter les nuisances sonores

Une directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose aux gestionnaires de voirie la réalisation d'un PPBE pour les infrastructures routières dont le trafic annuel dépasse 3 millions de véhicules, soit plus de 8 200 véhicules par jour. À Quimper, cela concerne une quarantaine de voies communales, représentant un total de 23 kilomètres.

Le projet de PPBE de la Ville recense les actions déjà mises en place et celles prévues pour réduire l'impact du bruit routier. Il s'inscrit dans la continuité des plans précédents (2013 et 2019) et répond aux obligations réglementaires de la 4<sup>e</sup> échéance de la directive européenne. Comme l'exige la loi, ce document a vocation à être réexaminé et actualisé tous les 5 ans.

### Un engagement concret pour la qualité de vie des Quimpérois

Les principales mesures de prévention du bruit mises en avant portent sur la gestion des déplacements, l'aménagement et l'entretien du réseau routier, la planification urbaine et la sensibilisation des citoyens. Les mesures mises en avant dans ce nouveau PPBE s'articulent ainsi autour de plusieurs axes :

- La gestion des déplacements avec la mise en œuvre du Plan de Mobilités Simplifié arrêté le 28 mars 2024 et du Schéma Directeur des Mobilités Actives approuvé le 26 septembre 2024 ;
- L'évolution du réseau QUB début 2025, avec notamment une réduction du trafic des bus sur les quais dans le centre-ville ;
- L'achèvement de la transformation de la gare en pôle d'échanges multimodal (PEM) ;
- La création d'une piste cyclable, sur les quais de l'Odet, entre la gare et les allées de Locmaria, prévue d'ici fin 2025 ;
- La contribution financière de la Ville à l'aménagement d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée Quimper-Pluguffan-Pont-l'Abbé et sa mise en œuvre en 2025 ;
- Le développement des zones de circulation apaisée à Quimper ;
- La poursuite de la participation à la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres.

Le PPBE de Quimper s'inscrit dans une démarche globale de développement durable et d'amélioration du cadre de vie. À travers cette concertation, la Ville réaffirme son engagement à informer et agir pour limiter les nuisances sonores et favoriser des solutions adaptées aux besoins des habitants.

### **Modalités de consultation**

Pour recueillir leurs avis, une consultation publique aura lieu **du 28 avril au 29 juin 2025**.

À partir du 28 avril, le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement sera disponible à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper aux horaires habituelles de l'accueil. Les cartes stratégiques du bruit, le résumé non technique et le PPBE pourront être consultés en ligne sur <https://www.quimper.bzh/1153>.

**Par voie papier** : un registre public sera disponible à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération pour recueillir avis, remarques et suggestions.

- **Par voie électronique** : un formulaire en ligne sera accessible sur Quimper+ (à compter du 28 avril 2025) : <https://formulaires.quimperplus.bzh/ppbe-quimper/>

Les contributions issues de la consultation seront analysées et une version finale du PPBE sera soumise au Conseil municipal à l'automne 2025 pour approbation.